

entente avec les autorités de la ville de Montréal relativement à l'achat d'un terrain destiné à cette fin, dans l'est de Montréal. La société est à mettre ce projet à exécution conformément à cet accord.

(Traduction)

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question d'actualité puisqu'il s'agit de budget. Le premier ministre pourrait-il nous dire si l'on peut supposer que la nomination hier de deux hommes riches à l'autre endroit peut être rattachée au budget de son parti?

Des voix: Règlement!

L'INDUSTRIE

CRÉATION DU MINISTÈRE

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Lamoureux, et passe à la suite de la discussion, interrompue le mercredi 12 juin, sur le projet de résolution suivant du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure a) en vue d'établir un ministère de l'Industrie que présidera un ministre de l'Industrie qui sera chargé sous le Grand Sceau du Canada, d'autoriser le gouverneur en conseil à nommer un sous-ministre et de prévoir la nomination au ministère, à titre provisoire, de personnes possédant des connaissances particulières quant aux industries manufacturières, et qui aideront le ministère dans son travail; b) en vue d'établir, sous la direction du ministre, une Agence de développement régional et de permettre la nomination d'un commissaire et d'un sous-commissaire assignés à cette Agence de développement régional; et (c) en vue de modifier, par voie de conséquences, la loi sur les traitements afin de pourvoir au traitement du ministre.

M. Coates: Hier après-midi, j'ai parlé, entre autres, des problèmes qui se posent à l'avionnerie d'*Enamel and Heating Products Limited* dans ma circonscription qui a été forcée de faire des mises à pied. J'ai demandé instamment au ministre de la Production de défense, en sa qualité actuelle ou en sa qualité future de ministre de l'Industrie, d'aider cette fabrique à obtenir de nouveaux contrats, notamment un certain contrat en voie de négociation avec des sociétés des États-Unis, afin que les employés mis à pied puissent être rebauchés et que la fabrique puisse maintenir le haut niveau d'emploi qui était si manifeste au cours des années où le gouvernement conservateur était au pouvoir.

J'ai quelques détails à signaler à l'attention du ministre. Ils me sont parvenus par suite d'une question que j'ai posée plus tôt à la Chambre. La réponse émane d'un certain nombre de ministères, mais je dois dire qu'au

cours de 1962-1963, cette fabrique a obtenu des contrats de \$1,843,000 par l'entremise du ministère de la Production de défense. Pendant la période allant du 1^{er} avril 1957 à la fin de l'année financière 1962-1963, ils se chiffraient, dans l'ensemble, à plus de 10 millions de dollars. La réponse signalait que la valeur des contrats pour l'année qui vient est estimée à \$781,000.

Sans doute, monsieur le président, à moins qu'on ne fournisse davantage de travail à cette entreprise, en lui accordant soit des contrats d'ensemble pour le ministère, soit des sous-contrats consentis par des entreprises canadiennes ou américaines, il y aura encore beaucoup plus de chômage dans cette usine que l'on ne constate aujourd'hui. J'espère que le ministre examinera la question très soigneusement et qu'il tâchera de faire de son mieux pour que cette entreprise obtienne assez de travail pour en fournir à ses employés.

Je mentionnerai un autre aspect dont le ministre de la Production de défense, ou le ministre de l'Industrie, devront, à mon avis, s'occuper. Je pense en ce moment aux mesures d'encouragement à l'intention des industries qui veulent bien s'établir dans des régions de marasme. Je consignerai peut-être à cet égard quelques observations faites par divers membres du Cabinet actuel. Quand le premier ministre actuel a pris la parole à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, le 27 février dernier, il a dit ceci:

Il faudrait prévoir des subventions, ou versements d'appoint pour les industries qui s'établissent dans des régions en voie de développement, comme la partie nord-ouest et est du Nouveau-Brunswick, ainsi que ses régions limitrophes et centrales, parce qu'on y a grand besoin d'industrie. Or, on n'y arrivera pas en «laissant libre cours aux forces économiques,» mais uniquement en recourant à l'intervention de l'État.

La question que je poserai au ministre à cet égard est celle-ci: cela signifie-t-il que lui, en tant que ministre de l'Industrie, dira aux entreprises de notre pays qui souhaitent s'établir dans les diverses régions prévues, où elles doivent situer leur entreprise, comme on l'a fait en Grande-Bretagne? Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures fondamentales d'encouragement offrira-t-on à ces entreprises, pour qu'elles s'établissent dans une région autre que celle qu'elles auraient choisie?

Il me semble que nous devons aussi nous attendre à ce que le ministre des Finances en prononçant ce soir son exposé budgétaire, nous fasse connaître les nouvelles mesures d'encouragement fiscal qu'on destine aux industries prêtes à s'établir dans les régions où sévit le chômage. Je voudrais aussi poser au ministre une question qui fait suite à la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires